

LA VIOLENCE

HISTORIQUE

La violence à l'Ecole entre dans la sphère publique (médiatique et politique) en 1990 suite à des manifestations lycéennes qui dénonçaient l'insécurité dans les établissements. Lionel Jospin se charge de ce problème. Pourtant la violence existait déjà dans les établissements avant 1990 (rébellion de lycéens en 1883 par exemple) comme le montre le rapport « la violence dans les établissements scolaires du premier cycle du second degré » en 1979. Le livre « *Histoires vraies des violences à l'école* » de Claude Lelièvre montre leur ancienneté (et, parfois, leur grande ancienneté et leur grande intensité, même dans les établissements les plus huppés)

En 1992, premier plan de lutte contre la violence avec une circulaire (signé par Lang + Quilès) qui organisa une coopération Police-Ecole. En 1995, il y eurent les plans Bayrou, qui se révélèrent inefficaces. En 1996, la violence à l'Ecole devient une affaire d'Etat. 3 plans en trois ans. Il y eut après le plan Allègre, le plan Lang... Mais au final selon Lelièvre, les « *effets d'annonces ministérielles* » l'ont emporté sur une véritable mise en oeuvre d'une lutte contre la violence en milieu scolaire.

(Source : les politiques scolaires mises en examen, Lelièvre)

Par ailleurs, la violence scolaire a longtemps été perçue en France par le seul biais des violences d'intrusion et des violences paroxystiques. La violence étant analysée comme une délinquance venue de l'extérieur a eu comme conséquence que les solutions préconisées ont majoritairement été des solutions en termes de lien avec la police et la justice ou le soutien d'équipes spécialisées aux établissements en difficulté. L'investissement des collectivités a été massif pour des matériels permettant de prendre en principe en charge ces intrusions (vidéoprotection). Pourtant, dans toutes les enquêtes la violence en milieu scolaire est rarement une violence d'intrusion, moins de 10% des faits de violence sont perpétrés par des personnes extérieures à l'établissement. Des évolutions récentes témoignent d'un changement de paradigme avec la prise en compte de types de faits liés au harcèlement entre pairs par exemple. La loi de Refondation de l'Ecole indique bien que « *la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ce programme d'actions sera régulièrement évalué, pour être amendé si nécessaire.* ».

(Source : le système éducatif en France, Debardeux)

LES MESURES

La lutte contre la violence en milieu scolaire constitue une priorité gouvernementale.

Les atteintes à l'intégrité physique et morale des personnels, des élèves ont nécessité un renforcement des dispositifs destinés à assurer par tous les moyens de droit la sécurité dans les établissements scolaires. Restaurer l'autorité des adultes, permettre aux élèves de travailler et de vivre dans un climat serein, réaffirmer les droits et les devoirs de chacun est une condition essentielle de la réussite scolaire. Les causes de ces violences sont complexes et multiples,

elles appellent à un travail de partenariat entre l'Education nationale et ses différents partenaires (Police, associations de quartier, la justice, les mairies, collectivités territoriales...).

Diverses actions menées : par exemple contribuer à l'éducation à la citoyenneté, développer les mesures alternatives à l'exclusion, avec le renforcement des dispositifs relais, préserver la santé des élèves. Toutes ces actions éducatives ne suffisent pas à elles seuls à prévenir à l'école, tous risques de violence. Pour prévenir ces risques il faut agir de **manière coordonné et adapté** en renforçant les mesures d'accompagnement et de prévention, en ne pas oubliant de recourir à la sanction quand cela s'avère nécessaire.

Après une pause de plusieurs années, le plan Darcos, mis en œuvre en **mai 2009**, annonce la création d'"équipes mobiles de sécurité" après que Nicolas Sarkozy a plaidé pour la "*sanctuarisation*" des établissements, en réaction à des incidents.

A la **rentrée 2009**, Luc Chatel définit un "plan de sécurisation", comprenant des "diagnostics de sécurité" (pouvant aboutir au cas par cas à l'installation de clôtures et de systèmes de vidéosurveillance) et un plan de formation à la gestion de crise et à l'exercice de l'autorité devant toucher à terme 14 000 personnes.

- **Engagements du 5 mars 2007 : prévention de la délinquance.** Loi centrée sur le traitement de la délinquance des mineurs, des mesures concernant les violences conjugales, les infractions sexuelles et la consommation de drogue. On a demandé aux maires de créer des comités locaux de sécurité et de prévention de la violence (CLSPD) Le renforcement du pouvoir d'animation du maire trouve tout d'abord sa traduction dans l'article 1er de la loi par la généralisation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), qu'il préside, et rendus obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que dans les communes comprenant une zone urbaine sensible. Cette structure connaît ainsi une consécration législative pour la mise en œuvre concrète de la politique locale de prévention de la délinquance.

- **Partenaires externes et internes**

- **EMS** : équipes mobiles de sécurité avec trois missions : une mission de sécurisation (personnes, biens dans l'établissement), mission de prévention (rappel à la loi, réseaux sociaux), mission d'accompagnement.

- **Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)** : prévention de la violence, des toxicomanies...

- **La ligue de l'enseignement** : forme à la médiation, intervient dans les dispositifs relais

- **REAAP** : réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

- **Chargé de mission prévention violence et absentéisme** : gère les signalements d'incidents (violence physique, violence verbale, dommage aux locaux, les vols, les intrusions, le port d'arme, consommation trafic de stupéfiants, violence sexuelle, jeux dangereux, atteintes à la vie privée et dégradation de bien), les signalements d'absentéisme.

- Dans chaque département : il y a un **référént harcèlement**.

Aujourd'hui, le **climat scolaire** constitue le **cœur d'une politique de prévention des violences**. L'enjeu principal du climat scolaire est celui de la **réussite scolaire par la paix scolaire**. La **médiation par les pairs et l'empathie** constituent deux des pistes pour améliorer le climat scolaire.

Le harcèlement



La loi pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 prévoit que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire.

Le ministère de l'éducation nationale a fait de la **prévention du harcèlement entre élèves l'une de ses priorités**. Il a créé notamment une délégation ministérielle chargée de la prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire.

En collège, 7 % des collégiens subissent du harcèlement sévère selon les différentes enquêtes de la Depp (2011, 2013) soit **233 000 élèves sur 3 332 000 collégiens**. Si l'on inclut le harcèlement modéré cela concerne 10 % des collégiens soit 332 000 élèves.

En lycée, une enquête a été réalisée par la délégation ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire. Cette enquête révèle, comme les autres études internationales, que le harcèlement diminue fortement en lycée. Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège.

Les plus jeunes se retrouvent davantage dans la violence physique du fait d'un usage prioritaire de leur corps pour communiquer.

Les plus âgés utilisent le langage qu'ils ont appris à maîtriser ainsi qu'un jeu à la limite du RI.

Filles et garçons sont égaux pour faire courir des rumeurs y compris sur le net.

I. LE HARCELEMENT, DEFINITION.

Définition: « *un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique qui se répète régulièrement.*» Olweus Dan 1993.

Donc 3 caractéristiques du harcèlement :

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Les types de harcèlement

a)Harcèlement physique: coups, dégradations d'objets ou de vêtements, petites frappes...

b)Harcèlement moral (se décline sous 3 formes)

-harcèlement **verbal** : insultes répétées,

-harcèlement **émotionnel** : (humiliation, discrimination, chantage)

-harcèlement **sexuel** : (provocations verbales, gestes déplacés)

Le cyber harcèlement

La cyberviolence se définit comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe aux moyens de médias numériques à l'encontre d'une ou plusieurs victimes.

Pour lutter contre le cyber-harcèlement, le ministère de l'éducation nationale a signé une convention avec l'association e-Enfance et a élaboré un guide pour prévenir et traiter le cyber-harcèlement.

Il peut prendre différentes formes (réalités et phénomènes variés) :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe
- la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture
- le sexting (c'est la contraction de « sex » et « texting ». On peut le définir comme « Des images produites par les jeunes (17 ans et moins) qui représentant d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile »

La cyberviolence a des caractéristiques propres :

- la capacité de **dissémination** en un seul clic d'un message vers un **large public**
- le **caractère incessant** de l'agression (24h sur 24 et 7 jours sur 7). L'enfant est dans un sentiment d'insécurité permanent.
- la **difficulté d'identifier l'agresseur** et d'agir sur lui une fois les messages diffusés

En 2013, 18 % des collégiens déclarent avoir été insultés, humiliés ou victimes d'actions dévalorisantes (surnoms, photos ou films « méchants ») par Internet ou par téléphone portable ; 5 % des élèves déclarent même des violences faites via les nouvelles technologies, pouvant s'apparenter à du « cyber-harcèlement ». Ce phénomène touche beaucoup plus souvent les élèves en situation de harcèlement quel que soit le type de violence (55 %). Les filles en sont plus souvent les victimes, et il concerne davantage les élèves de troisième. En revanche, l'écart est faible entre les élèves des collèges Éclair et les autres.

(Source : note d'information n°39 novembre 2014)

Prise en compte d'un contexte plus large

Si le harcèlement touche des élèves en particulier, il s'inscrit dans un **contexte plus large** qu'il est indispensable de prendre en compte.

Le harcèlement se développe en particulier :

- **Lorsque le climat scolaire de l'établissement est dégradé** : les adultes doivent créer les conditions pour que l'ambiance dans l'établissement soit propice à de bonnes relations entre les élèves et entre les adultes et les élèves.
- **Lorsque les situations de harcèlement sont mal identifiées par l'équipe éducative** : il est indispensable que les parents et les élèves ne soient pas démunis face au signalement d'une situation de harcèlement et que les sanctions soient adaptées et éducatives.

Une relation triangulaire

Le **harcèlement est un phénomène de groupe** qui réunit toujours plusieurs acteurs : la victime, son ou ses agresseurs et les témoins. Cette **relation triangulaire** entre victime, agresseur(s) et témoins est centrale dans le **maintien du harcèlement** :

- le(s) harceleur(s), parvenant à faire de ses camarades témoins les complices de ses actes, installent une relation de domination collective sur la victime
- la victime, ne trouvant ni défense ni empathie chez ses pairs, s'enferme très souvent dans l'isolement
- les témoins, en soutenant, encourageant ou faisant semblant d'ignorer le harcèlement, renforcent la violence du harceleur.

II. PRESENTATION DES ACTEURS DU PHENOMENE.

Le harceleur

a) En quête de positionnement.

En manque de reconnaissance, d'estime de soi, le jeune va harceler certains de ses camarades dans un but de positionnement, pour montrer qu'il est fort et qu'il existe face aux autres. Il s'agit pour lui d'une façon de combler son manque d'estime de soi.

b) Une démarche ostensible mais pas trop...

Le harcèlement a un caractère furtif. Il est parfaitement visible pour les spectateurs afin de réaliser la quête de positionnement, mais peu visible pour les adultes.

La victime

a) différente des autres...

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée

- Un handicap (physique, psychique ou mental)
- Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier
- Des centres d'intérêts différents

Ces différences génèrent de la stigmatisation (action de condamner en laissant des traces).

b) l'isolement en plus de la stigmatisation.

En plus d'être stigmatisé, l'harcélé ne fait partie d'aucun groupe. L'isolement est vraiment la caractéristique de la victime. Les auteurs de violence n'harcèlent jamais un groupe. Un membre du groupe qui serait attaqué, sera défendu par ses comparses. Or, le mécanisme de harcèlement repose sur l'asservissement d'un individu.

c) L'incapacité de se défendre.

Si la victime pouvait être en mesure de se défendre, l'harcéler peinerait à se positionner donc il abandonnerait et arrêterait d'harcéler sa victime.

d) Le silence de la victime.

De peur de connaître des représailles, en raison d'un sentiment de honte, la victime ne va parler des actes violents. Il s'agit de briser la solitude.

Les spectateurs

a) Passifs:

Les observateurs de la scène. Ils ne vont se mêler de la situation de harcèlement mais par là ils contribuent néanmoins au positionnement du harceleur.

b) Actifs:

Ils restent spectateurs mais encouragent et participent au harcèlement (applaudissements, ...).

La relation triangulaire s'installe dans un défaut de vigilance des adultes.

Mécanismes du harcèlement

-un élève en quête de reconnaissance décide de se positionner au détriment d'un autre.

-une victime est choisie sur critères (en premier l'isolement).

-le mode de harcèlement est choisie en fonction des capacités du harceleur.

-la violence s'exerce de façon minutieuse, en tant que spectacle, à répétition et à l'abri de la surveillance des adultes.

-la victime prise de honte ne parle pas de ses problèmes et souffre.

Elle s'isole davantage qu'elle ne l'était au moment de la sélection.

Elle est dominée par le harceleur désormais positionné auprès des spectateurs.

-les spectateurs participent parfois de façon active en encourageant le harceleur et en riant, accentuant ainsi le sentiment de honte et d'isolement de la victime (seule contre tous).

-le harcèlement se voulant discret, échappe au regard des adultes et crée un sentiment d'abandon chez la victime apeurée et n'osant parler.

De cette situation de harcèlement, découlent des conséquences fâcheuses pour tous les acteurs !

III. CONSEQUENCES DU HARCELEMENT

Tous les acteurs du harcèlement sont touchés.

Les conséquences sont **scolaires** (absentéisme, décrochage...), **en terme de santé mentale**. Le harcèlement affecte le métabolisme et les défenses immunitaires. Ce qui peut provoquer des arrêts de la croissance, des troubles tels que les vomissements. Le harcèlement est cause de stress, d'angoisse, de dépression qui peut mener au suicide. Farrington a montré qu'il pourrait y avoir une transmission transgénérationnelle du rôle de victime. L'enfant de l'harcelé ayant une plus grande chance d'être victime à son tour.

Il peut y avoir des conséquences en terme de **sécurité publique** : les harceleurs vont connaître des problèmes avec la loi, peuvent devenir maltraitant avec leur compagne/compagnon, enfants...

La victime

a) à court terme.

- isolement relationnel
- indisponibilité psychique
- sentiment d'abandon qui pèse lourd : la confiance dans les valeurs de la République va être ébranlée. Le harcèlement est un échec de l'éducation à la citoyenneté.

b) à moyen terme.

- troubles anxieux
- réussite scolaire en jeu : absences, décrochage
- désespoir qui peut aboutir à la dépression, voire à un suicide

c) **à long terme** : troubles de la socialisation, troubles psychiques (addictions, phobie sociale...), cout social. En effet, le harcèlement est également un problème de santé publique. L'action préventive est beaucoup plus utile et moins onéreuse que la prise en charge médico-sociale.

AU MOINS 2 FOIS PLUS
DE CONDAMNATIONS
D'ANCIENS «HARCELEURS»
À DES PEINES POUR
VIOLENCE ENTRE LEURS
15 ET 20 ANS.

Source : Bullying as a predictor
of offending, violence and later life
outcomes David P. Farrington
et Maria M. Ttofi, Institute
of Criminology, Cambridge
University, 2011.

de répondre à leurs
comportements violents,
en conjuguant les sanctions avec un
accompagnement éducatif voire psychologique adapté.

Le harceleur

Contrairement aux idées reçues, harceleurs et harcelés partagent un certain nombre de points communs sur le plan de la vulnérabilité psychique.

Si les signes de leur mal-être sont masqués par les actes violents qu'ils commettent pour « réparer » leurs blessures intimes, les harceleurs souffrent de failles narcissiques profondes (manque d'estime de soi).

Le harceleur est également en danger. Il faut donc repenser la façon

de répondre à leurs comportements violents, en conjuguant les sanctions avec un accompagnement éducatif voire psychologique adapté.

a) à court terme

- dépendance à la violence pour maintenir une certaine sécurité psychique
- perte d'empathie. Or l'empathie est à la base de la pédagogie de l'éducation à la citoyenneté, est à la base de l'éducation à la citoyenneté.

a) **à moyen terme**

- la violence va devenir un mode de communication normal pour le harceleur
- banalisation de la transgression : une absence de punition ou de sanction va laisser penser au harceleur que les délits ne font pas toujours l'objet de sanction.

Les spectateurs

a) **à court terme**

Les spectateurs peuvent basculer dans le rôle de harceleur en raison d'une situation de non droit. Il y a ainsi un problème avec la justice.

b) **sentiment de culpabilité rétrospectif traumatisant**

L'établissement

a) **le climat scolaire.** (vaste sujet de concours ...) :

Sentiment de justice scolaire : le sentiment d'injustice scolaire et d'impunité va provoquer l'augmentation des délits. Le harcèlement discrédite et fragilise le discours citoyen. Les élèves vont penser qu'il y a un discours d'un côté et la réalité de l'autre. Ce problème de cohérence peut impacter le climat scolaire.

b) **l'échec de l'éducation citoyenne.** (au regard de tous)

IV. LES CAUSES DU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Source : rapport *Refuser l'oppression quotidienne la prévention du harcèlement à l'école* (Debardieux, 2011)

Les causes sont multiples et complexes, c'est la combinaison de facteurs de risque qui représente un danger de harcèlement. Ces facteurs de risque sont juste la mesure d'une vulnérabilité.

- **Facteurs à risque personnels :**

Les **garçons** sont plus exposés au risque de harcèlement (tant victime qu'agresseur). Les **facteurs physiques** jouent également : les enfants les plus petits, les plus faibles, timides, dépressifs et peu sûrs d'eux-mêmes sont souvent des victimes. **Les agresseurs sont attirés vers des cibles vulnérables. Vulnérabilité physique ou parce qu'il manque de réseaux de solidarité.** A l'inverse les agresseurs sont souvent plus forts physiquement et plus grand.

- **Facteurs familiaux :**

La permissivité excessive mais surtout (corrélation plus forte) un style parental excessivement autoritaire, particulièrement avec un usage du châtime corporel, a plus de chance de développer des troubles du comportement. « La violence génère la violence ». Un style inconstant (alternance de phases rigides et d'indifférence) est également un facteur de risque, tout comme le faible engagement des parents dans les activités de l'enfant, le manque de relations chaleureuses. A l'inverse la sur protection parentale est un trait fréquent chez les enfants victimes.

- **Facteurs de risque socio-économique :** assez peu opérant, dans le cas du harcèlement ne sont jamais totalement explicatifs, ce sont plutôt des facteurs aggravant.

« Ainsi, si dans nos recherches en écoles secondaires la victimation répétée était nettement plus fréquente dans les collèges sensibles (15% d'élèves victimes) il n'en restait pas moins qu'elle touchait encore 10% des élèves de collèges ordinaires. Notre dernière recherche en écoles élémentaires ne montre que très peu de différences entre les écoles de l'éducation prioritaire et les autres. » (p.18)

- **Risques associés à l'École :**

La **qualité du climat scolaire est un élément important**. Les **conflits au sein du personnel** favoriseraient les comportements offensifs, anti sociaux et violents. Des **règles peu claires et centrées sur la coercition et la punition sont deux éléments associés à l'échec scolaire**, et la violence des élèves. La présence émotionnel des adultes (présence dans les couloirs) est un facteur de protection. Le regroupement d'élèves en classes de niveau est corrélé à une augmentation de la victimation.

Double peine des victimes : victimes des harceleurs et absence de protection. Les victimes de harcèlement sont seules, isolées. Les pairs préfèrent ne pas intervenir par peur des représailles, les victimes ont honte, pensent que c'est leur faute et ne veulent rien dire. Cette solitude dévalorise, culpabilise.

« *Le pari majeur est bien d'augmenter le réseau de solidarité, et l'empathie pour les victimes et leurs familles.* » p.22

Ttofi et alii (2011) : « *Dans tous les cas les harceleurs à l'École sont des enfants dans le besoin. Les stratégies d'intervention ayant pour but de mettre hors jeu le harcèlement à l'École et de promouvoir des communautés scolaires sûres sont un impératif moral* »

V. LES MESURES PRISES PAR L'INSTITUTION

En 2011-2012, une **première campagne de lutte contre le harcèlement à l'école** a permis de faire connaître ce fléau au grand public. **Un réseau de référents "harcèlement"** a été mis en place, notamment, pour organiser le dispositif "Stop harcèlement". **Un site Internet "Agir contre le harcèlement"** a été créé ainsi que différents supports pédagogiques.

En novembre 2012, le ministre de l'Éducation nationale a installé **une délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire**. Sa mission est d'élaborer des propositions pour relancer la politique de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et d'accompagner sa mise en oeuvre sur le terrain.

En juillet 2013, la mise en place d'un plan de prévention du harcèlement dans chaque école et chaque EPLE a été inscrite dans la loi d'orientation et de refondation de l'École de la République et **le 26 novembre 2013, les quatre grands axes de cette politique** ont été dévoilés par le ministre de l'Éducation nationale, lors du lancement de la campagne "Agir contre le harcèlement à l'école" : **sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge**.

L'année scolaire 2013-2014 a été consacrée à la réalisation de très nombreux supports pédagogiques, au renforcement de la formation des référents "harcèlement" et à une mutualisation progressive d'outils et de procédures.

Suite à l'enquête orchestra (évaluation de la politique sur le harcèlement), de nouvelles initiatives pour l'Education Nationale en 2015-2016.

Sensibiliser : envoi d'un courrier à l'ensemble des enseignants, deuxième édition du prix « mobilisons nous contre le harcèlement »

Former : renforcement de la formation des IEN et des enseignants du premier degré aux problématiques du harcèlement, développer un parcours de formation sur la plateforme magistère.
Prendre en charge : mise à disposition d'une carte interactive mettant à disposition des ressources, création d'un numéro de téléphone gratuit à 4 chiffres et mobilisation des médias autour d'une Journée harcèlement en 2016

Stratégie d'équipe

Co-éducation

Rendre les élèves acteurs de la prévention

qualité de vie à l'école

Justice scolaire Partenariat

Stratégie éducative

Toutes les problématiques conduites à risque, accompagnement, suivi de l'élève : toujours dans des actions de prévention, repérage, traitement.

Prévention : culture de l'**anticipation**, **collective** (prévention toujours collective), dimension **transversale**

Pour anticiper conseil école-collège., heure de vie de classe ...

Une dimension information

Une dimension formation

Transversale : respect des règles dans l'établissement.

Repérage : individuel

Conseil école-collège

Former les élèves : responsabiliser les élèves, élèves eux-mêmes porteurs de prévention avec médiation des pairs.

Traitement

individuel, règles parce que le harcelé doit être puni, inclusion

GUIDE HARCÈLEMENT 2014

SENSIBILISER

- **accueillir** : enseignant, nouveau élève (tutorat d'un nouveau par un ancien, rencontre avec des élèves d'autres classes). Il s'agit d'éviter l'isolement et donc la fragilité du nouvel arrivant. Essentiel pour créer des liens de confiance au sein de l'équipe éducative.

- **développer une culture d'établissement** : semaine d'intégration, conduire des actions de communication vers l'extérieur...

- **informer l'équipe éducative**

- **informer les élèves** (rubrique dans le carnet de correspondance, campagne d'affichage, CVC, CVL, MDL, FSE...)

- **Informer les parents d'élèves** : informer les parents d'élèves et leurs représentants et de les associer aux projets mis en place + café parents autour de ce thème, espace parents peut servir : mis à disposition de prospectus

- **Associer la collectivité territoriale et les partenaires locaux** : travail commun permet une sensibilisation plus large et coordonnée.

FORMER

- **former au repérage des signaux faibles** (affaires oubliées, dégradées...) et à l'**alerte**, à l'**accompagnement et à la prise en charge des situations de harcèlement**.
- **former les élèves** (délégués, élus, CVL, médiateurs...)

Quelques règles simples pour le repérage :

Développer une écoute bienveillante et un regard vigilant ;
Prendre en compte toutes les formes de violences ;
Porter attention à tous les signaux (retard, absences répétées, changements de comportements : agressivité, violence inhabituelle, isolement, moqueries, affaires abimées...) ;
S'interposer immédiatement en tant qu'adulte dans et en dehors de la classe ;
Croiser les regards avec tous les acteurs concernés dans ou autour de l'établissement : analyser, traiter, sanctionner de façon éducative ;
Associer les parents ;
Mener une action de prévention dans toutes les classes ou sur tout un niveau mais pas uniquement dans la classe concernée par une situation de harcèlement pour éviter une stigmatisation des élèves.

PREVENIR

- **surveillance repérage** : observation
- surveiller l'isolement : seul à la cantine, seul au CDI, seul dans les ports d'équipe
- sensibiliser les professeurs d'EPS, surveiller les AED à une surveillance intelligente
- changement de comportements chez certains élèves

- **mission des adultes** :

Temps de réunion avec des enseignants motivés pour mettre en place un protocole.
Puis, demander au chef d'établissement si le CPE accompagné de certains de ces enseignants peuvent prendre un temps de parole lors d'une assemblée plénière afin d'exposer certaines réflexions élaborées lors des temps de réunion.

Construction d'un relationnel avec les élèves isolés : des personnels qui fréquentent des clubs, afin de permettre d'intégrer les élèves isolés ou en situation de harcèlement.

- **établissement** : projet d'établissement, règlement intérieur, CESC, commission éducative, conseil pédagogique.

Le Projet de service de la Vie scolaire (explique la façon dont est géré le service pas la même chose que le projet vie scolaire qui est un le volet éducatif du projet d'établissement).

- a) Le CPE cadre : inscrire son travail dans une réflexion, une projection et pas toujours dans l'immédiat, l'urgence.
- b) Cohérence et pérennité des actions menées. (par l'écrit).
- c) Mise en place d'un protocole en partenariat avec les enseignants.

-appropriation par les enseignants. C'est par les projets que se crée la communauté éducative.

- **classe** : heures de vie de classe

- **engagement des élèves** : délégués de classe, élèves volontaires, élus, **peuvent être formés à l'animation de séances de sensibilisation** auprès des élèves de leur établissement, voire de primaire.

Sensibilisation des délégués de classe.

- **Dispositifs** :

- a) La cellule de veille (décrochage): se réunit en principe une fois par semaine
- b) tutorat par les pairs ou tutorat élève/adulte
- c) De l'intérêt des actions simples : si on veut une certaine pérennité du protocole, si on ne veut pas embarrasser la communauté éducative (éviter une surcharge)

PRENDRE EN CHARGE

1. Assurer la sécurité

protéger et isoler
signalement rapide

2. Accueil de la victime : rassurer la victime.

- la recevoir dans un climat serein.
- la mise en confiance :

Il s'agit de rassurer la victime, d'installer un certain niveau de confiance afin qu'elle nous offre un témoignage complet : les faits et leur nature, la fréquence, récupérer le nom des témoins.

Un élève victime de harcèlement peut à un moment donné devenir violent. Il peut craquer en plein cours et jeter une chaise par exemple. Il s'agit alors de le sanctionner tout en tenant compte du principe d'individualisation (prise en compte du contexte, de l'histoire du jeune). Il s'agira d'expliquer aux élèves que l'élève a eu une autre sanction que les autres élèves ayant lancés des chaises, en mettant en avant ce principe. L'exclusion temporaire de l'établissement peut alors se transformer en exclusion temporaire de la classe. En gardant le jeune dans l'établissement, le CPE pourra justement l'apaiser, faire un entretien avec lui pour comprendre sa situation.

3. Accueil des témoins

- leurs versions des faits :

Si plusieurs témoins, il s'agit de les accueillir séparément

- en l'absence de témoins :

Chercher des témoignages chez les adultes : les professeurs d'EPS qui peuvent voir des choses dans les vestiaires, les AED en surveillant la cours...

4. Accueil de l'élève auteur

- version des faits.

Informé l'élève auteur qu'un élève s'est plaint de harcèlement. Ne pas donner l'identité de l'élève victime, ni de précisions sur les faits présumés, mais demander à l'auteur sa version des faits. Il est important d'entendre la version des faits du jeune selon le principe du contradictoire.

Pas d'exclusion définitive, le harceleur est un jeune à éduquer.

5. Rencontre avec les parents :

- Dédiabolisation du harceleur. (mais fermeté !)

Dire par exemple : le harceler à la lumière de l'entretien n'a pas conscience de ses actes. Il part du principe que donner un sobriquet à un élève n'est pas grave. Il a un manque d'empathie. Il est victime d'un manque de sensibilisation à la notion de harcèlement.

- Rassurer les parents de la victime.

Observation de la victime (envoyer un mail aux professeurs pour qu'ils fassent remonter un quelconque incident et qu'ils assurent une certaine surveillance)

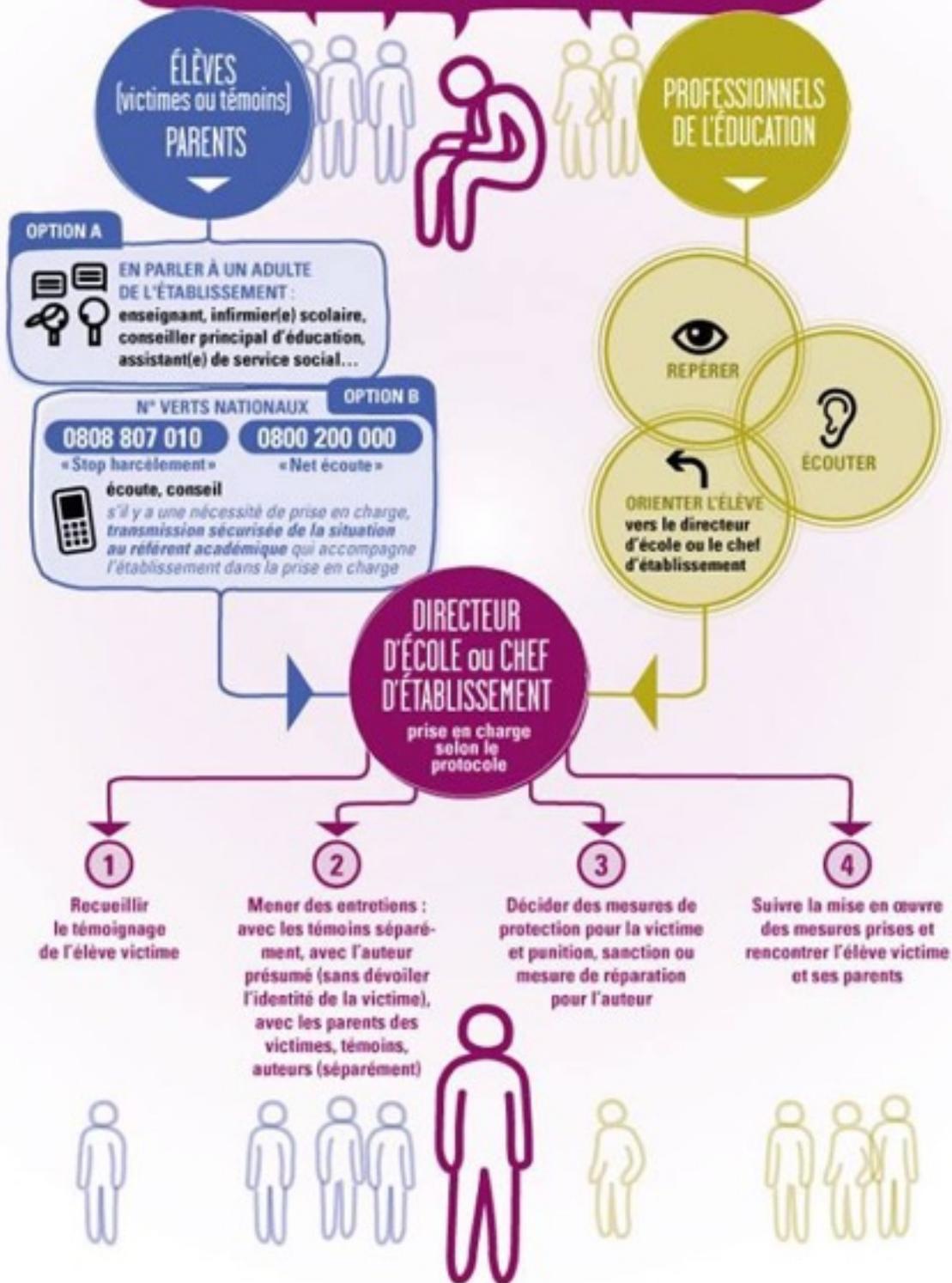
Maintien d'un contact avec les parents

6. Décision de protection et mesures

7. Suivi post-événement : proposition de lieu d'écoute au sein de l'établissement ou à l'extérieur, rencontres organisées avec l'élève victime et ses parents, actions de sensibilisation des élèves...

NB: le protocole officiel ne gère pas les spectateurs... Comment y remédier ?

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT ?



Ressources

- Daniel Favre (2007) *Transformer la violence des élèves. Cerveau, motivation, apprentissages*

La violence relève d'une motivation par défaut, « faute de mieux ». Elle est donc réversible si l'environnement scolaire permet à ces jeunes « violents » de renouer avec les satisfactions que la réussite aux apprentissages procure aux êtres humains. Il s'agit donc de transformer la violence, c'est à dire d'obtenir un changement de système de motivation.

EXEMPLE DE PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

(M. ADDAD, formation Fil avec tous les enseignants d'un collège)

1.Sensibilisation au niveau des adultes :

a)Le « kit heure de vie de classe »

Présentation aux enseignants, il constitue un rappel quant aux mécanismes du harcèlement et leur permettra de sensibiliser leurs élèves.

b)Repérage de victimes potentielles : être attentif à l'isolement, au décrochage sous toutes ses formes, maladie à répétition, changement d'attitude...

Les assistants d'éducation et les professeurs d'EPS (sports d'équipe) seront tout particulièrement attentifs.

c)Transmission d'infos :

- au CPE (même en cas de doute)

-en parler entre collègues afin de recouper diverses informations.

2.Sensibilisation au niveau des élèves :

a) Heure de vie de classe

-pour sensibiliser ou post-incident.

b) Sensibilisation des élèves de 6èmes

-assuré par la vie scolaire et l'AS

c) Sensibilisation des autres niveaux

-par les professeurs principaux en utilisant le « kit heure de vie de classe ».

d) Journée CM2/6^{ème}

-rappel de l'état d'esprit du collège quant aux règles du savoir-vivre ensemble et de la disponibilité constante des adultes ! (sans mentionner le harcèlement !).

e) Affichage

-à proximité de l'infirmerie, affichage (poster disponible sur le site agircontreleharcelement) avec numéro d'appel 0820 200 000.

3.Traitement de situation :

a) Accueil des élèves en situation de vulnérabilité

-par l'AS et le CPE.

b) Contacts parents

- assurés par CPE et AS uniquement !

b) Tentative d'intégrer la victime dans un club (socialiser la victime).

-les nombreux clubs trouvent un intérêt tout particulier ainsi que l'UNSS.

d) Réponse adaptée et individualisée

pour le harceleur, la victime et les spectateurs (le harceleur n'est pas un monstre, il reste un élève à éduquer !)

e) Observation post-incident de la part de la communauté éducative !

-de la victime et du coupable...

HEURE DE VIE DE CLASSE

(M. ADDAD, formation Fil avec tous les enseignants d'un collège)

Ce document fournit aux PP la trame d'une heure de vie de classe minimaliste, permettant de sensibiliser les élèves en une heure.

Introduction.

Projection d'un film « Les claques » visible sur Eduscol.

Préciser que le harcèlement génère de très graves souffrances auprès de beaucoup d'élèves...

1. Définition du harcèlement scolaire (à lire aux élèves) :

« action intentionnelle de nuire par la répétition d'insultes ou d'agressions physiques souvent insignifiantes et générant un sentiment d'asservissement chez la victime. Le cyber-harcèlement (ex : insultes par réseau sociaux...) relève du harcèlement scolaire même si pratiqué en dehors du temps scolaire. »

2. Analyse du harcèlement scolaire :

Le harcèlement scolaire est un phénomène de groupe qui réunit 3 types de protagoniste : la victime, le harceleur, les spectateurs.

-Le harceleur : il cherche à se positionner au sein d'un groupe et à « briller » au détriment d'une victime ; ses actions sont donc visibles aux yeux des élèves et répétées dans le temps.

-La victime : isolée, elle est choisie en fonction de critère pouvant relever d'une moquerie ou d'un rejet de l'élève. (Le facteur d'isolement est une caractéristique constante dans le choix de faire une victime !).

-Les spectateurs (actifs et passifs) :

Les passifs : assistent aux scènes répétées du harcèlement (humiliation...) en riant simplement, mais de par leur présence les spectateurs contribuent à inciter le harceleur à poursuivre. Le harceleur a besoin d'un public puisqu'il cherche à se positionner (à briller) !

Les actifs : ils deviennent eux-mêmes harceleurs sans se rendre compte de la gravité des faits.

*

Les conséquences du harcèlement sont très graves (absentéisme, dépression ...) !

La répétition de faits insignifiants mène au harcèlement et constitue un délit lourdement sanctionné (les plaintes sont fréquentes) !

3. QUESTIONS DEBATS :

-Commentaires des élèves sur le rôle des spectateurs (complices ou pas ?).

-Comment lutter en tant qu'élève contre le harcèlement ?

-Possibilité de soumettre un questionnaire (à l'appréciation de l'enseignant).

Infos à transmettre :

-Net Ecoute : **0820 200 000** (une ligne efficace à disposition des victimes y compris de cyber-harcèlement)

*

